



CAEN PIC

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Déposé le 18 juin 2018



Justifier toujours et encore l'injustice !

Au cours de la première année de son quinquennat, Emmanuel Macron a déjà mis en œuvre un vaste programme de réformes. Elles ont été fiscales en premier, tout de suite après les législatives, avec la suppression de l'impôt sur la fortune pour les actionnaires et plafonnement de l'impôt sur le capital. Elles ont été sociales tout de suite après, avec la diminution de l'APL, et ce tour de passe-passe du transfert d'une partie des cotisations sur la CSG, au détriment des retraité.e.s. Elles se veulent économiques ensuite, avec la diminution drastique des droits des salarié.e.s avec les ordonnances travail puis cette première attaque d'ampleur contre le statut des cheminots. En attendant la Fonction publique... déjà les premières annonces gouvernementales sur les CAP et les CHSCT dans le cadre du Programme d'Action publique 2022 laissent présager un démantèlement du statut, un démantèlement qui ne dira jamais son nom. On parlera seulement « d'adaptation ».

En effet, tel est ce pouvoir. Se gargariser de mots, de phrases et les employer à l'inverse de ce qu'ils veulent dire. « Rigueur budgétaire » malgré la baisse sans précédent des impôts des plus riches, « dialogue social » quand il s'agit de faire la sourde oreille aux mouvements sociaux, « société inclusive » quand il s'agit d'évacuer les normes d'accessibilité des logements aux handicapé.e.s, ou de ne rien faire pour améliorer la situation des EHPAD. En fait, justifier encore et toujours l'injustice !

À la SNCF, dans les Ehpads, les hôpitaux, à l'inspection du travail, avec les retraité.e.s, les enseignant.e.s, les étudiant.e.s, les fonctionnaires, des salarié.e.s brutalisé.e.s du privé de plus en plus, les luttes sectorielles sont nombreuses. Un an seulement après les élections, la conscience de cette politique de classe portée par cette présidence est établie, elle progresse dans tous les secteurs de l'opinion. Des jalons importants ont été posés, les grèves à la SNCF, les journées d'action de la Fonction publique, la marée populaire du 26 mai. Les conditions objectives sont réunies pour que le mouvement déborde. Si de nouvelles régressions et attaques se précisent, tout l'enjeu sera de le faire déborder. ♦ **Jérôme ADELL, secrétaire départemental.**

À l'occasion du 50^e anniversaire de mai 1968, les archives du Calvados reviennent sur cet événement à travers une exposition en ligne qui s'appuie sur leurs riches fonds publics (ceux de la préfecture et des sous-préfectures, du rectorat, de l'université et du lycée Malherbe) et des fonds privés (fonds syndicaux, d'entreprises, témoignages et archives privées).

<https://expo68.calvados.fr/accueil.html>



Le Calvados connaît alors une année entière d'agitation sociale avec la crise de l'université, les luttes ouvrières et la disparition du TMC (Théâtre – Maison de la Culture de Caen) repris en main par la Mairie. Dès le 18 janvier, les étudiants protestent lors de la visite du ministre de l'Éducation nationale à l'université. Le 23 janvier, les trois principales usines de l'agglomération Saviem, Sonormel et Jaeger engagent une épreuve de force entraînant avec elles de nombreuses usines du département. Le 26 janvier à l'issue d'une manifestation unitaire CGT-CFDT - FO - FEN et UNEF en fin d'après-midi, Caen connaît avant Paris la première nuit des barricades de l'année. Plusieurs mois avant les grèves et les manifestations du printemps, le Calvados est le théâtre des premières contestations.

Déjà, les problématiques de mai 1968 sont posées. Les universités qui explosent, à Caen 10 000 étudiants pour un campus configuré pour seulement 5 000 ! Les trente glorieuses, l'exode rural et la rapide industrialisation de l'agglomération caennaise qui double sa population en 20 ans, engendrent une transformation des rapports sociaux. La classe ouvrière est nombreuse, plus féminisée qu'auparavant, combative tant les conditions de travail sont dures (42 à 48 heures hebdomadaires), les salaires faibles et le quotidien difficile. La synchronisation de ces deux phénomènes a produit à Caen dès le mois de janvier ce cocktail si explosif de l'année 68.

L'exposition en ligne se compose d'une frise chronologique illustrée, qui permet de parcourir les événements de l'année 1968 dans le Calvados, d'une carte interactive des événements, pour découvrir tous les points chauds et de six chapitres thématiques, usines, étudiants, pour et contre, expression, blocages et international qui rassemblent une sélection de documents (notes, rapports, tracts, plans, photographies, vidéos et témoignages.) Elle vaut le coup d'œil. ♦



Attention danger

Le gouvernement attaque les élu.e.s du personnel

Le 25 mai, le gouvernement a remis un document de travail « Définir un nouveau modèle de dialogue social dans la Fonction publique. » Le gouvernement considère comme prioritaire de réfléchir à une plus grande implication des employeurs de proximité, « qui connaissent la valeur professionnelle des agents », « afin qu'ils concourent aux décisions d'avancement et de promotion ». Pour cela, le gouvernement a l'ambition de liquider les CAP (Commissions Administratives Paritaires). Les CAP pourraient être allégées du « processus entourant la mobilité des agents publics ». Ainsi les tableaux annuels de mutation, le droit de voir sa situation examinée au regard de critères cohérents, quantifiables, transposables en barèmes, au même titre que l'ensemble des agents de son corps, sont promis à la disparition. De même, l'introduction de sanctions disciplinaires graduées qui échapperaient au Conseil de discipline a pour but d'accentuer le poids de la hiérarchie. En fait, on donne tous pouvoirs aux présidents d'Universités, aux Recteurs et même aux chefs d'établissements/IEN pour décider des promotions et

des sanctions.

Que reste-t-il des CAP? Presque plus rien, la simple étude des recours sur l'avancement des échelons ! ♦



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

Les réformes du second degré

vont toutes dans le sens d'une diminution des horaires pour faire des économies de postes et une individualisation des parcours des élèves seuls responsables de leurs échecs. C'est pourquoi les syndicats du second degré de la FSU se mobilisent.

Les enjeux sont lourds et graves avec la suppression des CIO et l'attaque contre les missions des Psy-ÉN, l'autonomie des établissements renforcée, la place prise par l'apprentissage en lycée professionnel, les réformes du bac (dégradation des conditions d'exercice : évaluation permanente, parcours d'initiés pour les élèves et inégalités entre lycées renforcées) et de Parcoursup qui instaure de fait une sélection sociale insupportable pour l'accès au supérieur.

Il s'agit de persuader nos collègues que seule la mobilisation peut permettre de contrecarrer ces projets :

- le SNES-FSU a créé un simulateur qui, à l'aide des données du TRMD actuel, permet de mesurer les évolutions horaires avec application de la réforme : <https://www.snes.edu/Lycees-Blanquer-traduisons-le.html> ;

- en prenant des heures syndicales, en organisant des réunions, en faisant venir des militants des sections départementales et académiques pour les animer ;

- en relayant la campagne « 42h53 » du SNES-FSU pour alerter sur les conditions de travail des professeurs, CPE et PSY ÉN : <https://www.snes.edu/Il-est-temps-de-casser-les-prejuges.html> ;

- en diffusant les nouvelles grilles horaires envisagées pour la réforme des bacs pro présentes sur le site du SNUEP-FSU : <http://snupe.fr/blog/2018/05/29/reforme-voie-pro-2018-projets-de-grille-horaires/#more-5738> car dans les projets de la réforme des bacs professionnels, les élèves auront une baisse de plus de 10 % des horaires. Cela correspond à plus de 6 000 postes supprimés d'ici la fin du quinquennat.

Comme il y a 10 ans avec la généralisation du bac pro en 3 ans, la transformation est abordée par la question des moyens avant toute réflexion ou détermination des contenus et objectifs de formation.

L'enjeu est de remettre très rapidement sur le devant de la scène médiatique notre détermination, particulièrement sur les sujets qui préoccupent le second degré. La période appelle de notre part à toutes et tous, militants du SNES-FSU ; du SNEP-FSU, du SNUEP-FSU, de tenir bon

pour amplifier notre combat pour l'école, les services publics et la justice sociale. ♦

Carole LIZÉ.

**QUESTION
AU GOUVERNEMENT :**

Comment
maintenir un
service public
de qualité en
supprimant
120 000
emplois ?



On attend toujours sa réponse...

Indigne ! Le CDEN du 29 mars

Lors de la déclaration de la FSU au CDEN du 29 mars, notre représentante fut interrompue par le préfet au prétexte que le vocabulaire employé, il s'agissait de « tri social » à propos de Parcoursup, était « indigne. » Impossible de reprendre la parole, s'ensuivit un long monologue. Et cela « hors micro et hors procès-verbal » sur ordre du préfet. Courageux mais pas téméraire, de là à assumer son attitude et tous ses propos !

Le préfet est coutumier du fait, le CDEN du 30 novembre étant déjà édifiant à cet égard (voir POUR14 de décembre 2017.) Ces diatribes n'ont qu'un objectif, déstabiliser et abaisser les représentants syndicaux dans cette instance face à tous les autres, les élu.e.s et parent.e.s d'élèves entre autres. La réserve et la prudence qu'on devrait attendre d'un éminent représentant de l'État ne sont plus de mise. La FSU dénonce ce comportement de plus en plus courant dans le Calvados comme dans d'autres départements. D'autant plus que les faits sont là. Les retours montrent de grandes inégalités dans les taux de réponses positives aux vœux des élèves obtenues entre les différentes voies du lycée (générale, technologique et professionnelle), mais aussi entre les établissements. En éducation prioritaire on est parfois à moins de 20 % de réponses positives. La mise en concurrence des différentes filières et des lycées bat son plein. On peut donc clairement parler d'une accentuation du « tri social » avec Parcoursup.

Notre représentante a pu finalement lui rétorquer que la parole syndicale devait être respectée, que cette déclaration émanait d'une organisation souveraine dans ses délibérations et qu'il lui était impossible de gommer ou corriger un mot. La FSU et ses syndicats continueront à dénoncer les effets négatifs sur l'accès de toutes et tous aux formations du supérieur, et les conditions de sa mise en œuvre dans la précipitation. Après les 6 mois de mise en place de l'usine à gaz Parcoursup, nos craintes et nos alertes répétées s'avèrent totalement fondées. Et cette pathétique tentative de censure du préfet est à cet égard bien ridicule. ♦

Stage des enfants migrants : articuler les dimensions humanitaires et politiques !

L'accueil des migrant.e.s fait l'objet de nombreuses polémiques, et en France on ne compte plus depuis les années quatre-vingt-dix les lois portant sur l'immigration. La dernière en date étant la loi « immigration asile » votée en avril 2018. Le CESEDA (code d'entrée et de séjour des étrangers et du droit d'asile) pourtant créé en 2005 a été remanié à de nombreuses reprises, toujours dans un sens plus restrictif.

Dans ce contexte une partie de la droite et l'extrême droite voient l'occasion d'affirmer de nouveau leur rejet des étrangers. Mais à l'inverse, un nombre important de nos concitoyen.nes fait preuve d'humanisme et de solidarité. L'actualité met en avant ces migrant.e.s qu'on déplace, qu'on trie, qu'on « traite » administrativement, et puis qu'on laisse dans le dénuement ou que l'on expulse. Le message latent est que l'accueil serait forcément temporaire parce qu'ils et elles ne sont pas forcément les bienvenu.e.s. En matière d'immigration, les termes se mélangent et s'entremêlent en créant une confusion propice à tous les amalgames. Il y a nécessité de déconstruire et de combattre nombre de préjugés.

Il est alors impératif de réaffirmer la nécessité d'articuler les dimensions humanitaires et politiques des actions et de tout faire pour que soit effectif le droit à l'éducation pour tous et toutes, quelle que soit la situation administrative des parents et plus encore pour les mineurs isolés. L'école que nous défendons n'est pas une école exclusive. La FSU en tant que première fédération syndicale de l'Éducation nationale et porteuse des valeurs de transformations sociales a une responsabilité particulière à jouer.

Aussi le stage coorganisé par la FSU et Sud-éducation avait pour objectif de donner un certain nombre de repères juridiques et militants aux plus de 50 stagiaires qui y ont participé grâce aux interventions d'E. Costé (juriste spécialisée en droit des étrangers à l'ASTI) et P. Besuelle (militant de la FSU et du réseau Éducation sans frontière). Car les droits fondamentaux des migrants doivent être respectés. ♦

Sébastien BEORCHIA.

Nouveau site :

fsu14.fsu.fr



CHSCTA du 7 juin : répression syndicale - négation du droit - mépris des personnels !

Le jeudi 7 juin 2018 s'est tenu une réunion du comité santé sécurité et condition de travail de l'académie de Caen présidé par le DRH du rectorat en l'absence du recteur. Après la lecture des déclarations liminaires dans lesquelles les représentants des personnels FSU et Sud Éducation ont dénoncé les entraves faites à l'exercice de leurs missions, pouvait s'ouvrir le « procès » du secrétaire du CHSCTA ⁽¹⁾ par le président de l'instance. Les attaques envers le secrétaire qui ont eu lieu tout au long de cette séance de plus de 6 heures prolongent celles portées le 1^{er} février 2018 par le Recteur dans un courrier adressé au secrétaire FSU, du CHSCTA de Caen, remettant en cause sa manière d'exercer ses missions et lui retirant, de façon arbitraire, ses prérogatives sur la finalisation de l'ordre du jour de l'instance et ce, en contradiction avec les textes en vigueur. Une audience était alors demandée par la FSU à M. le Recteur d'académie... Audience qui reste toujours sans réponse à ce jour !

En début de séance, l'ajout de points supplémentaires à l'ordre du jour était curieusement obtenu. Points qui n'avaient pourtant pas été intégrés par le Recteur, président du CHSCTA, en amont de l'instance malgré une demande écrite de représentants du personnel requis par les textes en vigueur dont l'application est de la responsabilité des autorités rectorales. Cette attitude fut en phase avec les propos tenus par la suite. Car les pouvoirs de l'inspecteur du travail ont été clairement remis en cause par le représentant du Recteur ainsi que la force du décret encadrant les CHSCT. Le représentant du Recteur se place au-dessus des lois de la République, c'est entendu !

Le message est clair, et s'inscrit parfaitement dans le projet gouvernemental de remise en cause des CHSCT et du paritarisme.

Face à ce que les représentants du personnel FSU et Sud Éducation au CHSCTA estiment être des entraves au fonctionnement de cette instance, ils ont voté une saisine de l'Inspecteur de la santé et sécurité au travail par le CHSCT, préalable à la saisine de l'Inspecteur du travail si les désaccords persistent.

La FSU, dans l'unité syndicale la plus large possible, n'aura de cesse de faire en sorte que les CHSCT puissent remplir pleinement leurs missions au service de l'amélioration de la sécurité, de la santé et des conditions de travail des agents et de faire veiller à l'observation des prescriptions légales prises en ces matières. Le mépris affiché en direction des représentants des personnels et de l'exercice de leurs missions au CHSCTA de Caen est inacceptable, car c'est par voie de conséquence l'expression du mépris des agents dont le recteur de l'académie de Caen a pourtant la responsabilité ! ♦

Les représentants FSU des personnels au CHSCTA de Caen.

⁽¹⁾ Le secrétariat du CHSCTA de Caen est assumé par la FSU

Le scandale du budget de l'Action sociale !

En 2012, lors d'un stage national FSU, nous découvrons que la dotation académique attribuée par le recteur à l'Action sociale est, depuis de nombreuses années, nettement inférieure à celle qu'il reçoit du ministère (en moyenne moins 85 000 €).

Au fil de nos protestations dans les différentes commissions et des audiences pour réclamer notre dû, ou plutôt celui qui revient aux personnels, nous finissons par comprendre que le recteur préempte, tous les ans, une somme qui sert à verser un complément indemnitaire de fin d'année, longtemps appelé prime de Noël, aux agents administratifs. Cette somme n'est donc pas un reliquat comme prétendu dans le courrier du recteur adressé dans les services en date du 7 novembre 2017.

Qui a parlé de transparence sur l'utilisation des fonds publics ?

En 2018, c'est encore 74 511 € qui ont été retirés de notre budget de 584 511 €, soit 13 % amputés à l'Action sociale.

Nous constatons, hélas, que les demandes d'aides et de secours sont en constante augmentation. Compte tenu de la faiblesse des salaires des personnels de l'Éducation nationale, « le moindre accident de la vie » déstabilise l'équilibre financier pour beaucoup déjà bien précaire.

L'enveloppe étant contrainte et les aides et secours d'urgence incontournables, le recteur décide cette année, malgré un vote majoritairement contre, de minorer le budget de certaines actions d'initiatives académiques de l'action sociale (ASIA). Cela se traduit par une très forte diminution de l'aide aux activités loisirs des agents et purement et simplement la suppression de l'aide à la mobilité qui s'adresse aux seuls personnels non titulaires !

Enfin, à la suite de la réunion du 31 mai 2018 sur le bilan budgétaire 2017 de l'académie, nous apprenons que le recteur remonte au ministère un reliquat de 1 400 000 € sur le budget qui concerne, pour partie, l'Action sociale ! Sur l'ensemble du budget académique, c'est plus de 10 millions d'euros qui sont remontés et qui n'ont donc pas été utilisés !!

De qui se moque-t-on ? C'est scandaleux et inacceptable !

La preuve est faite que les moyens existent pour faire fonctionner une Action sociale de qualité répondant aux différents besoins de l'ensemble des personnels.

C'est pourquoi nous demandons une nouvelle audience au recteur pour exiger a minima la totalité du budget alloué par le ministère à l'Action sociale. ♦

Pour la délégation FSU, Martine LARGET et Prune LARQUEMIN.

Macron

En marche forcée

Laurent Berger, le secrétaire général de la CFDT, aurait dit : « Macron est un illuminé. Il a l'impression d'être investi d'une mission et que lui seul a raison » (cité dans le Canard Enchaîné du 6 juin 2018). Cette description rejoint celles de beaucoup d'autres et résume le mépris et la morgue de classe du Président de la République. De caste même, de cette bureaucratie d'État qui se croit investi de tous les pouvoirs.

Détruire dit-il

Macron ne s'installe pas dans le temps. Pour reprendre un slogan de mai 1968, il veut tout et tout de suite. Le conflit des cheminots à la SNCF est symptomatique. Le « plan » présenté par Elisabeth Borne semble, pour l'essentiel, improvisé. Ouvrir à la concurrence est un non-sens. Pour les économistes, le rail est un monopole « naturel » et la preuve en a été donnée depuis Napoléon III. Contrairement à une idée répandue, la Commission européenne n'exige pas cette ouverture, elle la conseille fortement.

L'essentiel n'est pas là. Macron a décidé de s'attaquer à la fois aux statuts – à tous les statuts dont celui des Fonctions publiques – et aux organisations syndicales, toutes les organisations syndicales et, au-delà, à tous les corps intermédiaires. Il veut détruire l'organisation même de la société française héritée de la Libération. La privatisation est le maître mot. Contre les services publics, contre la protection sociale pour laisser libre l'accumulation du capital.

Ce choix du passage en force suscite un double débat dans les rangs de la macronie en marche. Le premier porte sur le « social libéralisme ». Philippe Alghion, professeur d'économie au Collège de France et, suivant ses dires, ami du président, propose la poursuite des politiques économiques d'inspiration libérale et une politique qui protège « l'individu » de ses conséquences néfastes. Il aurait pu s'interroger sur l'urgence de changer de politique au moment où la croissance faiblit sous le poids de la baisse de la consommation des ménages mais, visiblement, sa boîte à outils conceptuelle est restée bloquée sur les théories néoclassiques, comme on dit en économie. Sa référence à « l'individu » correspond à cette vision de la société qui gomme l'existence de classes sociales antagoniques ou de groupes sociaux. Comment faire pour protéger l'individu qui souffre ? Les propositions au mieux restent floues. Peu opératoires pour ce gouvernement.

Le deuxième débat, porté par Raymond Soubie – conseiller « social » de tous les Princes qui se sont succédé depuis Chirac – a comme sujet la survie des organisations syndicales. Soubie pense qu'il est possible de les sauvegarder pour le « dialogue social » en jouant sur les divergences stratégiques ou tactiques entre elles. Mais ce n'est pas cette tactique qui est suivie. Le gouvernement cherche l'affrontement et les ministres qui ne peuvent pas l'avouer récitent en boucle la même litanie autour des mots-clés, « compétitivité », « rentabilité », « concurrence » le tout mijoté à la prétendue efficacité de l'entreprise privée. Il faut souligner que n'émerge aucune vision d'avenir.

Face au rouleau compresseur gouvernemental qui ne laisse aucune ouverture, la ligne politique de la CFDT, négociée dans les marges laissées par le libéralisme, une position visiblement défendue aussi

par Alghion, est dans l'impasse. La CFDT est désespérée et en panne de stratégie.

Pour imposer sa vision, le Président joue de la répression. Les libertés démocratiques sont remises en cause. L'inscription de l'état d'urgence dans la loi pose des questions clés sur l'avenir de la démocratie. Comme la volonté jupitérienne de réduire les droits du Parlement.

Face au risque d'explosion sociale ou de la jeunesse, la répression est l'arme privilégiée par le pouvoir. La police éduque la jeunesse dans la peur, à coups de mise en garde à vue de 24 à 48 heures sous des prétextes divers. C'est ouvrir la boîte à plus d'arbitraire. Le monde de Macron, à travers ces « réformes », est un monde vertical où le Président est le seul maître.

Les politiques migratoires comme révélateurs des crises.

Il est beaucoup question de la « crise des migrants », terme qui véhicule une idée fautive. La crise n'est pas celle des migrations. Elles proviennent des conséquences de toutes les crises qui agitent notre globe. Les guerres qui ne sont pas « froides », les tueries de masse, les disettes et famines ainsi que la crise écologique et les mutations climatiques. Les migrants n'ont pas choisi de quitter leur pays et ils sont loin d'avoir les possibilités de faire du « benchmarking » comme l'a déclaré Gérard Collomb, ministre de l'Intérieur qui voit des dangers dans les mouvements revendicatifs plus que dans la montée continue de l'extrême droite sous toutes ses composantes.

Extrême droite qui s'alimente de toutes ces déclarations gouvernementales – pas seulement du gouvernement français – pour s'affirmer et se présenter comme une solution crédible. La crise actuelle de la démocratie pourrait lui permettre d'accéder au pouvoir. Les institutions de la V^e République, contrairement aux affirmations d'Alain Duhamel et d'autres, ne permettent pas de combattre cette crise. Le président de la République souffre d'un déficit de légitimité. Sa politique n'est validée que par une minorité d'électeurs. Alors que cette régression sociale s'attaque aux intérêts du plus grand nombre.

La solidarité et l'hospitalité sont des valeurs clés. Les conditions indignes dans lesquelles les migrants sont reçus et vivent sont une atteinte à notre propre humanité. Les migrants indiquent un monde qui ne sait plus se regarder en face ni regarder l'Autre pour trouver son propre visage.

Une colère sourde agite les profondeurs de nos sociétés. Elle ne peut pas se traduire totalement dans les urnes. Les mythes de la démocratie, liberté, égalité, fraternité sont en train de s'effondrer. Le nombre d'abstention est là pour en témoigner. La disparition programmée des corps intermédiaires par le pouvoir laissera la violence comme seule possibilité de se faire entendre. La refondation d'un projet de transformation sociale, d'une autre société est vitale pour offrir une alternative à la barbarie qui envahit notre monde. Le syndicalisme doit y tenir sa place. Pour éviter un scénario à l'italienne. ♦ **Nicolas BÉNIÈS.**

Le SNUipp-FSU aux côtés des AVS - AESH :



Face à un gouvernement qui tente de remettre en question le statut de fonctionnaire, la lutte contre la précarité dans l'Éducation nationale est une priorité !

Ainsi le SNUipp-FSU se montre de plus en plus actif aux côtés des contractuels et en particulier des accompagnants des élèves en situation de handicap : AVS en contrat aidé et AESH en CDD ou CDI.

Dans le Calvados, le SNUipp, la FSU, Sud Éducation et le collectif AESH-14 ont fait émerger une dynamique de mobilisation des précaires de l'Éducation nationale. Tout au long de cette année, notre organisation syndicale a soutenu et informé nos collègues AVS-AESH à travers des lettres d'information, des réunions et des stages syndicaux. Mais surtout, les actions menées au cours du printemps 2018 ont permis de mettre un coup de projecteur sur la situation de ces personnels indispensables.

Le 5 avril, les personnels titulaires et non titulaires étaient appelés à la grève. Plus de 100 grévistes et manifestants à Caen, un bilan très positif étant donné la difficulté de mobiliser les personnels précaires. Des courriers ont été envoyés à l'ensemble des députés du Calvados et nous avons été reçus par Laurence Dumont (PS) et Fabrice Le Vigoureux (LREM). Le SNUipp-FSU a accompagné aux Prud'hommes le 18 mai deux collègues AVS en contrat aidé qui attaquent le DSDEN pour défaut de formation. La FSU a également porté la mobilisation du 30 mai avec un pique-nique revendicatif devant la préfecture de Caen et un rassemblement au Rectorat.

Le SNUipp et la FSU continueront de défendre les droits des collègues AESH, de revendiquer un statut de fonctionnaire et de dénoncer ces contrats inacceptables avec temps partiel imposé (25 heures maximum), salaire indécent (environ 720 euros), formation largement insuffisante... ♦ **Jean-Pierre JURET.**

Réforme des retraites

Le Haut-Commissariat à la réforme des retraites vient de préciser le calendrier — vote de la Loi dans le premier semestre 2019 — qu'il entend suivre pour la mise en œuvre de la réforme des retraites sans pour autant dévoiler le choix qu'il retiendra entre système par points ou par comptes notionnels. Il semble cependant que le Haut-Commissariat s'oriente sur une retraite par points plutôt que par comptes notionnels mais rien ne soit arbitré pour l'instant. Le système par points aurait cet « avantage » d'être techniquement plus aisé à mettre en œuvre.

Dynamiter le système actuel par annuités et à prestations définies

Les arguments majeurs avancés par les artisans d'une réforme systémique portent sur la nécessité d'unifier les régimes actuels à moyen terme. Dans le système par points le taux de remplacement n'est pas connu à l'avance, seule est définie la cotisation. La Retraite Additionnelle Fonction Publique disparaîtrait — que deviendraient, alors, les cotisations déjà versées par les actifs et quelle utilisation serait faite des 25 milliards existants —; les caisses de l'AGIRC-ARCCO — 65 milliards d'avoires —, ou encore l'IRCANTEC disparaîtraient elles aussi. Il n'y aurait plus aucune durée d'assurance, sauf pour les minima de pension et les dispositifs de type carrières longues. Quant à l'âge d'ouverture des droits aucune réponse n'a été donnée à la FSU au cours de la première rencontre qu'elle a eue avec le Haut-Commissariat; pas de réponse non plus sur de possibles limites d'âge dans le nouveau système.

Dégrader les droits à pension

Les systèmes de retraite à points ont pour inconvénient majeur de dégrader rapidement les droits à pension. En effet, par exemple, pour l'AGIRC-ARRCO pour la période 2016 à 2018, la valeur d'achat du point est indexée sur la croissance du salaire moyen des assurés + 2 %, tandis que la valeur de service (liquidation) est indexée sur l'inflation moins UN point. En d'autres termes, les salariés de ces régimes achètent des points qui leur coûtent de plus en plus cher et qui leur rapportent de moins en moins en droits à pension. Ainsi le rendement du point (valeur de service/valeur d'achat) diminue.

Ce système — comme celui par comptes notionnels — donne l'illusion que la retraite est une forme d'épargne que le salarié serait en droit de retrouver lorsqu'il part à la retraite. Le passage à un régime par points ou en comptes notionnels aurait pour principale conséquence d'individualiser les droits en faisant disparaître les références collectives à un âge de départ ou à une durée de cotisation, rendant le système dans son ensemble plus contributif. Le régime serait exempté de toute obligation en matière de taux de remplacement et de niveau de vie des retraités, chaque individu étant renvoyé à sa responsabilité individuelle pour construire sa retraite. Mais on sait bien que les « choix » faits par chacun peuvent être subis ou contraints par des situations différentes d'emploi, de pénibilité du travail et de revenus, de famille, et cela conduirait à accroître les inégalités de retraites. ♦

Marc LE DISERT.

Quatre questions à...

Étienne ADAM

Président de la Ligue des droits de l'homme
du Calvados



FSU 14: Il y a 120 ans était fondée la LDH. Pouvez-vous en quelques mots replacer le contexte de sa création, et 120 ans après, ce qui fait que l'engagement des militant.e.s de la LDH est tout aussi pertinent ?

Étienne Adam : L'affaire Dreyfus est l'événement fondateur de la LDH. La condamnation de Dreyfus — et ses diverses péripéties judiciaires — comporte une double dimension. Lutter contre l'antisémitisme d'une large partie de la droite qui avait trouvé en Dreyfus un bouc émissaire pour ses campagnes racistes. Combattre les gouvernements et les autorités militaires et judiciaires qui faisaient passer la raison d'État (en l'espèce le soutien à l'armée) avant les droits de l'homme. La victoire contre le nazisme a largement conforté ces droits avec la déclaration universelle de 1948. Très vite leur mise en cause a continué avec les guerres coloniales puis, avec l'idéologie sécuritaire qui fait reculer les garanties partout où elles semblaient les plus développées et les plus assurées. Depuis 15 ans nous avons connu en France une bonne quinzaine de lois qui ont considérablement réduit les droits des citoyennes et des citoyens face à l'État au nom de la lutte contre l'insécurité puis contre le terrorisme. Des mesures prises au départ pour des crimes précis se sont généralisées comme le prélèvement d'ADN par exemple. La vigilance sur ce « grignotage continu » des droits fondamentaux est plus que jamais nécessaire. Tout comme reste actuelle la valorisation de ces droits de l'homme qui sont trop perçus comme un acquis définitif. Ce sont là les 2 objectifs de la LDH qui rend son combat d'aujourd'hui pertinent

FSU14: Que pensez-vous de l'orientation prise par le Président et son gouvernement depuis son élection ? Comment peut-on la caractériser ?

É. A : Nous avons noté dans la période d'avant la présidentielle une prise de distance d'E. Macron vis-à-vis des politiques sécuritaires de M. Valls et B. Cazeneuve et en particulier sur la déchéance de nationalité et l'état d'urgence. Après quelques mois, les dispositifs liberticides de l'état d'urgence ont été intégrés au droit commun ce qui est encore pire que les prolongations: la notion d'urgence limitée dans le temps permettait de justifier les violations des traités internationaux (ONU et CEDH) générées par ces dispositions d'exception. Rendre permanent ce qui doit rester exceptionnel est une atteinte grave à l'État de droit. La « sortie » de l'état d'urgence par sa banalisation a été organisée par un ministre de l'intérieur avec un silence assourdissant de la ministre de la Justice. G. Collomb n'a fait que répondre au lobby sécuritaire dans l'appareil d'État mais aussi pour le plus grand profit des divers marchands de soupe sécuritaire. Ce sont les mêmes qui aujourd'hui récidivent avec les dispositions administratives illégales sur les migrants, puis par une loi sur l'immigration qui foule aux pieds les textes internationaux.

FSU14: Quels sont les combats que vous avez menés ces derniers mois dans le Calvados ?

É. A : Nous avons continué la lutte contre l'état d'urgence et les lois sécuritaires. Par exemple en juin 2017 nous avons combattu la loi sur « le renforcement de la lutte contre le terrorisme et le crime organisé... » aggravant encore les reculs des deux quinquennats précédents.

Nous avons contesté les stratégies de maintien de l'ordre de la préfecture durant les mouvements sociaux contre la loi travail et mis à jour les situations concrètes d'arbitraire administratif (procédures d'intimidation des manifestants désavouées par la justice, utilisation de l'idéologie de l'état d'urgence pour restreindre le droit de manifester...);

Dans la dernière période ce sont les migrants qui sont les cibles principales avec le comportement des autorités sur Ouistreham en particulier. Grâce au travail des associations de soutien aux migrants nous avons évité une situation catastrophique sans pour autant obliger les divers pouvoirs publics à respecter les règles internationales d'accueil. En plus de mettre notre soutien politique et juridique au service des associations comme nous l'avons fait avec les États Généraux des Migrations, nous souhaitons mener l'action contre la répression (délict de solidarité) des personnes soutenant les migrants.

FSU14: La LDH a été à l'initiative d'un large comité regroupant associations, syndicats et partis « Nous ne céderons pas » pour s'opposer à l'état d'urgence. Est-il toujours d'actualité ?

É. A : Les dernières actions du Collectif « nous ne céderons pas » ont interpellé les députés sur la loi intégrant l'état d'urgence dans le droit commun. Nous n'avons eu comme seule réponse qu'un vote quasi unanime de la loi par les députés du Calvados et un comité d'accueil policier disproportionné devant la permanence du député de Caen 1. Nous avons pris le temps d'analyser précisément cette loi et avons comme perspective de proposer de continuer le travail de vigilance avec une double action :

- mettre à la disposition des structures membres du collectif et de leurs adhérents et sympathisants et au-delà par des réunions d'information-formation ce qui est nécessaire à la remise en cause de cette loi en créant un courant d'opinion (peut être en centrant sur certains secteurs plus sensibles et l'Éducation nationale est de ce point de vue un secteur stratégique);
- recenser localement les abus de droit et assurer à celles et ceux qui ont été victimes le soutien nécessaire : là encore

un fonctionnement souple en réseau qui fasse remonter les informations est efficace, nous l'avons déjà expérimenté. ♦

